Église néo-apostolique
de Suisse

10 décembre - Journée des droits de l'homme

08.10.2024

L'impulsion donnée cette année par les Églises à l'occasion de la Journée des droits de l'homme est consacrée à l'interdiction de la discrimination, avec des idées sur la réflexion personnelle et des éléments liturgiques.

La «Déclaration universelle des droits de l'homme» repose sur la conviction que tous les êtres humains sont parfaitement égaux en dignité. Elle est en même temps le fondement de la protection de la dignité humaine dans le monde entier.

Cette année, les Églises réunies au sein de la Communauté de travail des Églises chrétiennes en Suisse (CTEC.CH) invitent à réfléchir en particulier à l'article 7 de la Déclaration : *Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.*

Depuis 1950, la Journée des droits de l'homme est célébrée chaque année le 10 décembre. C'est à cette date que la «Déclaration universelle des droits de l'homme» a été proclamée en 1948.

La CTEC.CH publie chaque année une impulsion pour les Églises et les communautés. En 2024, le 7e article de la « Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 » est au centre (l'interdiction de toute discrimination). Le document contient des idées pour une réflexion personnelle et propose des éléments liturgiques (textes bibliques, prières, chants) qui peuvent être utilisés lors d'un service divin, d'une réunion de prière ou de formation. Pour en savoir plus: https://agck.ch/fr/droits-humains/